FICHE D'INSCRIPTION AIKIDO FEGERSHEIM: 2025/2026







aikido-fegersheim.org

Prénom(s)*: Date de naissance*: Adresse(s)*: N° de téléphone*: E-mail(s)*: Profession(s): Nom, Prénom de l'e	nfant et date de na	issance* : né le : né le :			
(* obligatoires)		ne ie :			
Certificat Médical OU attestation de santé : OBLIGATOIRE pour chaque pratiquant(e)					
Г <u>.</u>	_				
Cotisation annue Adulte (hors Aïki- Enfant (de moins of Aïki-séniors : 62,0) Visiteur(s) régulier Licence Fédérale Licence adulte : 38 Licence enfant : 26 Montant total de PAYÉ PAR :	séniors): 170 € de 18 ans): 89€ 00€ (lundi matin) r(s): 50€ F.F.A.A.A.: 8,00€ / adulte (né ave 6,00€ / enfant (né à p	ant le 31/08/2012)		famille) : 70€	
	□ VIREMENT B.		Effectué le	,	
BANQ		GUICHET	N° COMPTE	CLÉ	
1027		01225	00012272140	50	
IBA		BIC	DEVISE		
FR76 1027 8012 250	00 0122 7214 050	CMCIFR2A	EUR		
Assurance (OPTION) voir document « demande de licence fédérale » (Renseignement obligatoire): ☐OUI ☐ NON Pour un montant de : ☐11.00€ (option 1) ☐ 15.00€ (option 2) (Chèque à part, à libeller à l'ordre, voir licence) Le(s) parent(s) (ou tuteur) M./Mme					
)			
□ OUI		□ NON			
Fait à	Le	Signature des	s parents (ou tuteur légal)	1/3	

Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par ce formulaire pourront faire l'objet d'un traitement informatisé fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par le Club Aïkido Fegersheim ayant pour finalité selon les cas : la gestion de ses licences, et la communication auprès des licenciés

Aucune information ne se sera divulguée à des entreprises ou organismes extérieurs, à des fins commerciales. Ces informations seront conservées pendant 5 ans

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité des données et de limitation du traitement, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : Aïkido Fegersheim, 17A rue du Gal de Gaulle Centre socio-éducatif culturel 67640 FEGERSHEIM

Droit à l'image

L'ensemble des images, films ou vidéos captés dans le cadre de la pratique en club, stage ou tout autre événement organisé par le Club seront la propriété de ce dernier. Ces éléments ne seront utilisés que pour la communication interne ou la promotion de la discipline à l'exclusion de toute utilisation commerciale En prenant sa licence le signataire autorise le Club à utiliser son image ou l'image de la personne qu'il représente (photos, vidéos prises lors des cours, stages ou évènements) pour la création de tout document de communication internes ou externes visant la promotion et le développement de la de la discipline (plaquettes promotionnelle, affiches etc), à l'exclusion de toute utilisation commerciale

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou de toute autre exploitation préjudiciable

Ces images seront conservées pendant 5 ans.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image,

Pour le licencié majeur

Je soussigné (nom & prénom)
autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et films pris dans le cadre de la
présente sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.
Fait le, Signature
Pour le licencié mineur
Je soussigné (nom & prénom) du représentant légal
Fait le, Signature

1) RESPECTER LES ENSEIGNANTS ET LES PRATIQUANTS

L'Aïkido repose sur le respect et l'harmonie. Les enseignants transmettent non seulement des techniques, mais aussi une philosophie de vie. Les pratiquants enrichissent leur expérience en partageant leurs compétences.

Respecter les enseignants et les autres pratiquants est crucial pour une pratique sereine. Les enseignants créent un environnement sécurisé et bienveillant, adaptent leurs méthodes à chaque personne, et respectent les efforts et les différences de chacun. Ils doivent faire preuve d'empathie et fournir des informations claires sur les conditions de pratique, tout en accueillant les nouveaux membres avec bienveillance.

2) PRATIQUANTS ENFANTS

L'association accepte les enfants à partir de 7 ans. Une dérogation est possible pour les enfants plus jeunes, après une période d'essai d'un mois. Pendant cette période, l'enfant doit démontrer sa capacité à respecter les règles de vie du club pour continuer les entraînements.

En cas de difficulté d'adaptation aux règles, de manque de discipline, ou de comportements mettant en danger les autres, trois alertes seront effectuées. Si le comportement persiste, une suspension temporaire ou définitive peut être envisagée.

Il est strictement interdit de monter sur le tatami sans autorisation préalable. L'accès au dojo se fait en chaussons ou en claquettes, et les chaussures doivent être laissées à l'extérieur du dojo. Les enseignants prennent en charge les enfants de 19h à 20h; les parents sont responsables de leurs enfants avant et après cette période. Ils peuvent assister aux cours en respectant les règles du dojo, notamment en se déchaussant.

Les enseignants, en tant qu'éducateurs sportifs, ont pour mission d'enseigner les valeurs de l'Aïkido et de garantir un moment agréable pour les enfants. Cependant, ils ne remplacent pas le rôle éducatif des parents. Une collaboration harmonieuse entre parents et enseignants est essentielle pour le développement optimal de l'enfant.

3) <u>SÉCURITÉ, INCLUSIVITÉ ET RAPPELS</u>

La sécurité des pratiquants est une priorité absolue. Les enseignants veillent à ce que toutes les pratiques se déroulent dans un environnement sûr et encadré. Pour des raisons de responsabilités, il n'est plus possible de pratiquer en dehors des heures officielles de cours. Seuls les enseignants peuvent utiliser certains créneaux pour proposer des séances spécifiques et en informeront les pratiquants.

Pour respecter leur travail et pour des raisons de logique pédagogique, il est vivement déconseillé aux pratiquants d'intervenir pendant les cours à la place des enseignants. Cela pourrait perturber l'ambiance générale.

L'association s'emploiera à promouvoir l'inclusivité et à accueillir des personnes de tous âges, sexes, origines, et capacités. Les adaptations nécessaires seront faites pour assurer une participation équitable de Tous.

Il est important de souligner que nos enseignants sont bénévoles. Ils consacrent leur temps libre pour assurer le bon fonctionnement du club et transmettre leur savoir, parfois au détriment de leur propre pratique et de leur vie personnelle. Ils ne sont pas au service des pratiquants, mais partagent leur passion dans un cadre associatif chaleureux. Les pratiquants sont invités à exprimer leurs opinions et à participer à la vie associative lors de l'AG. Toutefois, les aspects techniques, pédagogiques et les décisions concernant les passages de grades relèvent des enseignants.